Nations Unies S/PV.7716



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7716e séance
Mardi 14 juin 2016, à 16 h 20
New York

Président :	M. Lamek	(France)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Gasso Matoses
	États-Unis d'Amérique	M, Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Lettre datée du 8 juin 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/510)

16-17204 (F)





La séance est ouverte à 16 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Lettre datée du 8 juin 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/510)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/510, qui contient le texte d'une lettre datée du 8 juin 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner une nouvelle occasion de présenter au Conseil de sécurité une communication sur la situation au Darfour et sur les activités de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Le rapport spécial du Secrétaire général et de la Présidente de la Commission de l'Union africaine sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (voir S/2016/510) rend compte des résultats de l'évaluation conjointe qu'ont faite l'Union africaine et les Nations Unies, s'agissant de la situation au Darfour, ainsi que des étapes à franchir pour la mise en œuvre du mandat de la MINUAD et pour l'efficacité opérationnelle des composantes militaire et de police de la mission. Je présenterai les conclusions et les recommandations qui sont issues de l'évaluation conjointe, ainsi que les faits majeurs survenus depuis sa publication le 8 juin dernier.

La nature du conflit au Darfour reste inchangée depuis le renouvellement du mandat de la MINUAD, et ce pour un certain nombre de raisons.

Premièrement, peu de progrès ont été enregistrés dans la recherche d'une solution politique viable au conflit. Le Gouvernement soudanais et les mouvements armés non signataires ne sont toujours pas parvenus à un consensus en ce qui concerne la place du Document de Doha pour la paix au Darfour dans le processus de négociations mené par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Les 30 et 31 mai dernier, à Doha, la MINUAD et le Gouvernement qatarien ont mené des consultations avec le Mouvement pour la justice et l'égalité, ainsi que l'Armée de libération du Soudan-faction Minni-Minawi, pour aider au rapprochement des positions des deux parties. Il est à déplorer que la faction Abdul Wahid ait été absente de la table des négociations. Il faut exhorter l'Armée de libération du Soudan-Abdel Wahid (ALS-AW) à prendre part de manière constructive au consensus. Pour l'heure, les Nations Unies et l'Union africaine appellent l'opposition soudanaise à adhérer à la feuille de route proposée par le Groupe de haut niveau, qui a été signée par le Gouvernement soudanais en avril. L'adhésion de tous les acteurs concernés à la feuille de route représenterait sans aucun doute une avancée significative dans le processus de paix, qui ouvrirait la voie à des progrès en ce qui concerne les négociations de cessez-le-feu dans les États du Kordofan méridional et du Nil bleu, dans le processus politique au Darfour, ainsi que dans le dialogue national.

Deuxièmement, les violences intercommunautaires qui sont le fait de différends portant sur l'accès à la terre, à l'eau et aux zones de pâturage restent une cause majeure d'insécurité au Darfour. Elles d'ailleurs été exacerbées par la politisation des différends, par le degré d'armement des communautés et, il faut bien le dire, par l'insuffisance des efforts pour restaurer l'état de droit, ainsi que par l'impunité récurrente dont bénéficient les auteurs de ces actes de violence. Depuis janvier 2016, au moins quatre incidents majeurs entre des tribus arabes et leurs voisins – les Gimir ou les Massalit – ont été enregistrés au Darfour occidental, chaque fois déclenchés par des incidents de vol de bétail. Par exemple, le 22 mai, un membre d'une tribu arabe et un soldat de l'armée soudanaise ont été tués à l'est d'El Geneina, à Azerni, à la suite de l'escalade d'une querelle sur une affaire de non-paiement de services rendus. Tout cela a dégénéré en une attaque sur une mosquée au cours de laquelle ont été tués six civils massalit.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Face à une telle violence, le Gouvernement, en particulier au niveau des États, a pris des mesures pour restaurer la sécurité en déployant des forces supplémentaires dans les points névralgiques, en renforçant les efforts de médiation, notamment entre les agriculteurs et les nomades, et en annonçant son intention de lancer une large campagne de désarmement des civils. Mais en dépit de ces efforts, la violence persiste, d'autant que ses causes profondes, qui sont intrinsèquement liées à celles du conflit au Darfour dans son ensemble, n'ont toujours pas été réglées.

Troisièmement, alors que les affrontements directs entre le Gouvernement et les mouvements armés ont globalement diminué, les combats avec l'ALS-AW dans le Djebel Marra, l'ALS-AW refusant toute négociation avec le Gouvernement, se sont poursuivis. À la mi-janvier, le Gouvernement a lancé une offensive aérienne et terrestre dans certaines régions du Darfour central, du Darfour septentrional et du Darfour méridional, dans le but de déloger l'ALS/AW des bastions qu'elle occupe dans cette zone montagneuse. L'ALS/AW a cependant résisté en recourant à la guerre asymétrique et en profitant de la grande mobilité de ses forces.

Le Gouvernement a affirmé en avril que la rébellion avait pris fin avec la capture de Sorrong au Darfour central, mais des affrontements continuent d'être signalés, notamment des attaques aveugles contre la population civile, ce que la MINUAD n'a toutefois pas pu confirmer en raison d'un manque d'accès. Tout récemment, le 30 mai, les forces de l'ALS/AW auraient attaqué des positions des forces armées soudanaises à Kutrum, à l'est de Nertiti, au Darfour central. Des combats terrestres et des bombardements aériens ont ensuite eu lieu jusqu'au 5 juin, faisant, selon les informations, des victimes dans les deux camps, ainsi que parmi les civils.

Alors que, à la date d'aujourd'hui, 2,6 millions de personnes sont toujours déplacées dans tout le Darfour, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a fait état de 80 000 déplacements attestés depuis la reprise des combats dans le Djebel Marra à la mi-janvier. En outre, il semblerait que 127 000 personnes supplémentaires soient désormais déplacées, chiffre qui n'a toutefois pas pu être vérifié du fait du manque d'accès humanitaire, en particulier au Darfour central. Par ailleurs, 1,6 million de civils au total continuent de vivre dans quelque 60 camps de déplacés dans la région. Bien que certains déplacés aient réintégré leurs foyers, nombreux sont ceux qui ont décidé de rester dans les camps ou dans les zones urbaines. À cet égard, une grande partie des déplacés ont déclaré qu'ils rejetaient les plans du Gouvernement concernant la mise en œuvre d'un plan de retour volontaire pour mettre fin aux déplacements d'ici à 2017, arguant de l'absence de sécurité, de stabilité et de justice, de l'absence d'accès aux services de base, l'absence de réparation et des problèmes liés aux droits fonciers.

S'agissant des relations avec le Gouvernement soudanais, la MINUAD a continué de se heurter à des difficultés considérables qui l'ont empêchée de mettre en œuvre son mandat, notamment des interdictions d'accès et des atteintes à sa liberté de mouvement, en particulier, comme je l'ai déjà noté, vers des zones de conflit telles que le Djebel Marra. Les refus et les retards dans la délivrance de visas et le dédouanement de conteneurs à Port-Soudan ont également persisté. Les retards dans le dédouanement du matériel militaire et de police, des rations alimentaires et du matériel de soutien autonome continue de poser un grave problème dans ce contexte. L'Union africaine et l'ONU, avec l'appui des membres du Conseil de sécurité, ont maintenu le dialogue sur ces questions avec le Gouvernement soudanais. Lors de la dernière réunion tripartite, tenue le 23 mai à Khartoum, le Gouvernement a réitéré sa volonté de continuer à travailler avec la MINUAD pour régler ces questions. Plus récemment, le Ministre soudanais des affaires étrangères a réitéré la volonté de son gouvernement de régler ces problèmes. Nous espérons sincèrement que ces garanties aboutiront à des progrès absolument nécessaires sur le terrain.

Suite à la demande présentée par leurs deux conseils, l'ONU et l'Union africaine ont également poursuivi leurs consultations avec le Gouvernement sur l'élaboration d'une stratégie de désengagement de la MINUAD fondée sur les objectifs fixés. Le Groupe de travail conjoint s'est réuni du 12 au 22 mai. Ce groupe, constitué de trois parties, s'est rendu dans les cinq États du Darfour et a tenu des consultations à Khartoum. Il a procédé à une évaluation globale des objectifs et formulé des recommandations dont la mise en œuvre apporterait des éléments utiles à une stratégie de sortie progressive. Il n'est cependant parvenu à aucun consensus sur la question du processus qui pourrait aboutir à la reconfiguration de la mission. Le 23 mai, à la dernière réunion tripartite en date, qui s'est également tenue à Khartoum, les trois parties ont approuvé les résultats du Groupe de travail et demandé que celui-ci se réunisse de nouveau pour examiner la mise en œuvre

de ses recommandations et des objectifs dans un délai de quatre mois.

Compte tenu de la situation actuelle au Darfour, la mission d'évaluation conjointe a conclu que les priorités stratégiques de la MINUAD, ainsi que leurs objectifs correspondants, demeuraient pertinents. Dans ce cadre, la Présidente et le Secrétaire général ont donc recommandé que la MINUAD axe ses efforts, premièrement, sur la protection des personnes déplacées, et deuxièmement, sur la nécessité de mener une lutte globale contre la violence intercommunautaire.

Alors que le conflit armé se poursuit, ainsi que les violences intercommunautaires et attaques contre des civils, la situation actuelle en matière de sécurité au Darfour n'est pas propice au retour massif des personnes déplacées. Tout retour doit être volontaire, librement consenti, s'effectuer dans la sécurité et s'accompagner de solutions durables. Sur la base de sa stratégie actuelle en matière de protection des civils, la MINUAD appuierait l'action des partenaires humanitaires et des autorités soudanaises en fournissant une protection aux personnes déplacées et en hiérarchisant les ressources existantes en fonction d'un bilan de la situation dans les camps, les zones où de nouveaux déplacements risquent d'avoir lieu et les zones de retours potentiels dans l'ensemble du Darfour.

Pour remédier durablement à la violence intercommunautaire au Darfour, il faudrait conclure un accord politique global qui reconnaisse dans leur intégralité et défende les droits respectifs des agriculteurs et des éleveurs nomades, habilite les mécanismes locaux de prévention et de règlement de conflits, tout en renforçant les capacités du système de justice pénale en matière de maintien de l'ordre et de traduction en justice des auteurs de crimes. La MINUAD doit continuer de dialoguer avec le Gouvernement soudanais quant à la nécessité de réaliser ces objectifs. Cependant, en l'absence d'une solution à plus long terme, la MINUAD s'appuierait sur les activités qu'elle mène déjà et élaborerait une stratégie rassemblant toutes les composantes pertinentes de la mission pour remédier à certaines des principales sources de violence en déployant des efforts de prévention et d'atténuation et, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, s'attacherait à régler les causes sous-jacentes.

Dans le cadre de l'évaluation conjointe, l'Union africaine et l'ONU ont également procédé à un examen de l'efficacité des composantes militaire et de police. L'examen a abouti à la recommandation qu'il fallait maintenir les effectifs militaires et de police actuels et que la mission devait s'employer à renforcer sa souplesse en déployant des effectifs supplémentaires sur les bases d'opérations plus importantes sur le plan opérationnel. Parallèlement, il faudra réduire les effectifs d'autres bases, voire fermer ces dernières, et une force de réserve extrêmement mobile doit être créée tout en renforçant la présence sur le terrain des policiers sur la base des capacités existantes.

Si le fait de mettre l'accent sur ces questions permettra de renforcer l'efficacité des activités mandatées de la MINUAD en matière de règlement des conflits et de protection, leur efficacité aura une portée limitée tant que l'on ne se rapprochera pas d'un règlement politique global et durable. C'est pourquoi nous appelons de nouveau toutes les parties à continuer de s'employer de bonne foi à faire cesser les hostilités au Darfour et à mettre en place un processus de dialogue national crédible et sans exclusive.

Sur la base de l'état de la mise en œuvre des objectifs de la MINUAD et dans l'attente de la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail conjoint, le Secrétaire général et la Présidente de la Commission de l'Union africaine ont recommandé aux deux Conseils d'envisager de proroger le mandat de la MINUAD pour une période de 12 mois, jusqu'au 30 juin 2017, sans modifier ses priorités ni le plafond des effectifs militaires et de police autorisés. Je tiens à souligner que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a approuvé cette recommandation hier. Je réitère donc la demande faite par le Secrétaire général au Conseil de sécurité de procéder également de la sorte.

Le Président : Je remercie M. Ladsous de son exposé et de son engagement.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général du rapport (voir S/2016/510) présenté au Conseil de sécurité en son nom et au nom de la Présidente de la Commission de l'Union africaine sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Ladsous, de son exposé. Nous réitérons que nous continuerons de coopérer pleinement.

Je souhaite également présenter mes sincères condoléances aux Gouvernements et aux peuples des États-Unis et de la France suite aux attaques terroristes

dont ces deux pays ont récemment été la cible. Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes. Dans ce contexte, nous sommes heureux d'informer les membres du Conseil qui suivent la situation que nous comptons coopérer pleinement à l'élimination du terrorisme et de la menace qu'il pose, aux côtés de la communauté internationale et des pays concernés. Chacun le sait.

La réalité sur le terrain au Darfour n'est pas conforme à certains propos tenus dans le rapport. La meilleure preuve en est les activités entreprises par le Groupe de travail conjoint pour élaborer une stratégie de sortie de la MINUAD, lequel groupe s'est réuni le 24 mai. Ce groupe tripartite, qui est constitué du Gouvernement soudanais, de l'Union africaine et de l'ONU, s'est rendu au Darfour pour évaluer la situation. La mission s'est rendue dans les cinq États et a rencontré des représentants des Gouvernements, des personnes déplacées, les autorités locales et des commandants de la MINUAD.

Dans le rapport publié suite à sa mission au Darfour, le Groupe de travail conjoint témoigne d'une amélioration notable des conditions de sécurité après les succès remportés par les Forces armées soudanaises contre les mouvements rebelles, qui ont permis d'éliminer ces derniers de tous les États du Darfour, à l'exception d'une zone à l'ouest du Djebel Marra. Le rapport du Groupe de travail conjoint démontre également le grand effort consenti par les gouverneurs des cinq États du Darfour pour rétablir la sécurité et prévenir les conflits tribaux, qui a eu un impact considérable sur la diminution du nombre de conflits intercommunautaires et limité les effets de ces conflits, en particulier au cours de la période considérée.

En raison de l'amélioration des conditions de sécurité, le nombre de retours volontaires des personnes déplacées dans leurs villages d'origine a fait un bond, puisque, d'après les statistiques effectuées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, plus de 400 000 personnes déplacées sont rentrées dans leurs villages d'origine, où elles bénéficient de la sécurité et de la prestation des services de base mis à disposition des rapatriés volontaires dans les villages à l'initiative de l'État frère du Qatar et de la Ligue des États arabes en vertu du Document de Doha pour la paix au Darfour. De plus, le Gouvernement soudanais a entamé la mise en œuvre d'un plan visant à remédier à la situation des personnes déplacées dans les camps et à faire tout le nécessaire en vue du retour des volontaires, ou bien de l'intégration des camps dans les villes et de la fourniture des services nécessaires pour ceux qui veulent rester.

En outre, j'informe le Conseil que la semaine dernière, le Ministre soudanais des affaires étrangères a eu, au cours de sa brève visite à New York, plusieurs réunions avec le Secrétaire général et un certain nombre de personnes intéressées par la situation au Darfour, à l'occasion desquelles il a souligné que le Gouvernement soudanais était pleinement engagé aux côtés de l'ONU, de la MINUAD et de tous les autres acteurs afin de répondre à toutes les demandes de la MINUAD et qu'il entendait continuer à travailler avec eux en ce sens, notamment pour régler les questions des visas, ou du dédouanement des conteneurs, et discuter des excellents résultats qui ont été obtenus jusqu'à présent.

Le référendum administratif au Darfour a représenté un tournant historique sur le plan des critères juridiques fixés par le Document de Doha pour la paix au Darfour, qui a jeté les bases de la paix et de la stabilité au Darfour, et nous espérons que le Conseil verra ce résultat d'un œil positif. Comme a pu le voir le reste du monde, ce référendum s'est déroulé dans un climat politique et de sécurité favorable, qui a permis aux citoyens darfouriens d'exercer leur droit d'électeur et de vote pour choisir la formule de gestion qu'ils souhaitent pour le gouvernement des États du Darfour. Ce processus s'est déroulé de façon entièrement pacifique, sans donner lieu au moindre incident. C'est une preuve éclatante supplémentaire de l'amélioration constante de la situation politique et du climat de sécurité au Darfour.

Le Gouvernement soudanais a souligné à plusieurs reprises que la mise en place de la MINUAD était le résultat d'un accord avec le Gouvernement du Soudan, à la condition que la mission conserve essentiellement un caractère africain, pour aider à pérenniser la paix et la sécurité au Soudan. Or, après près d'une décennie, nous constatons désormais que la nécessité du maintien de la MINUAD ne se justifie plus dans de nombreuses régions du Darfour, comme en attestent des officiers des forces de la MINUAD. À cet égard, je renvoie le Conseil au rapport du Groupe de travail conjoint, présenté au mécanisme stratégique tripartite après la visite effectuée par ses membres dans les États du Darfour en mai dernier, qui prouve le succès de la force africaine de la MINUAD dans la réalisation de son objectif de stabiliser et de pacifier la zone.

Conformément à tout ce que nous avons dit, le Gouvernement soudanais demande la réduction des effectifs de la MINUAD dans les zones où ils n'ont plus

de raison d'être, et elles sont nombreuses, en commençant par les zones qui ont fait l'objet d'un accord entre toutes les parties au Darfour occidental, au Darfour méridional et au Darfour septentrional. Cette réduction pourrait permettre d'amorcer dans les faits la stratégie de sortie, de façon progressive et en douceur, étape par étape. Au-delà de ce processus, les fonctions de la mission seraient dévolues à l'équipe de pays des Nations Unies pour ce qui est de la mise en œuvre des projets de développement et du renforcement de la stabilité et de la paix au Darfour.

Le Gouvernement soudanais s'est efforcé par tous les moyens de parvenir à une paix globale et durable dans notre pays et continue de faire ce qu'il peut pour éloigner le spectre de la guerre et des combats. C'est dans ce cadre qu'est intervenue l'initiative de dialogue national lancée par le Président de la République en octobre dernier, dans le cadre de laquelle se sont poursuivies les réunions sur des questions diverses, pendant plus de trois mois durant lesquels les différents comités ont effectué leur travail dans une atmosphère d'ouverture et de liberté, et soumis leurs recommandations à l'Assemblée générale pour examen. Ils en attendent maintenant l'adoption et le commencement de la mise en œuvre, tandis que ceux qui se sont abstenus se sont vu donner la possibilité et le temps de se joindre au processus. Nous espérons qu'ils viendront s'y joindre sous peu pour que l'on puisse parachever la feuille de route en vue de poursuivre l'édification de la nation sur la base du consensus et de l'unanimité, et renoncer à la division.

En conséquence, je compte sur la contribution de la communauté internationale, à commencer par le Conseil de sécurité, pour faire pression sur ceux qui ont refusé de participer afin qu'ils s'adjoignent au dialogue national, et pour imposer des sanctions à tous ceux qui font obstacle au processus ou ont attaqué les forces de la MINUAD, comme l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid, qui s'en est pris le 1er janvier à l'arme lourde aux forces de la MINUAD, près de Kutum, comme l'indique le troisième rapport du Secrétaire général en date du 22 mars (S/2016/268), que le Conseil a examiné le 6 avril (voir S/PV.7666).

En outre, le Gouvernement soudanais, en coopération avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, a déployé des efforts pour parvenir à un accord de paix avec les forces d'opposition et les mouvements armés, qui ont débouché sur la signature par le Gouvernement de la feuille de route prévue par le mécanisme tripartite. Toutefois, le refus opposé par l'autre partie et son intransigeance menacent le processus de paix de nouvelles violations et de nouvelles entraves. Il appartient au Conseil d'adopter une position claire afin d'amener l'opposition et le reste des mouvements armés à reprendre des négociations sérieuses en acceptant la feuille de route comme base de règlement des problèmes en question. Je ne vois pas d'autre solution que de prendre pleinement en considération le fait que le Darfour est complètement débarrassé aujourd'hui de tous les mouvements armés organisés, tels que définis précisément dans le Protocole II de 1977, additionnel aux Conventions de Genève de 1949. Cela a été reconnu dans le cadre des réunions tenues conjointement entre le Gouvernement soudanais et l'Union africaine, d'un côté, et l'Organisation des Nations Unies, de l'autre. Par conséquent, il ne faut pas se comporter de façon schizophrène, face à des faits irréfutables, établis au cours de ces réunions communes sur la base de la situation sur le terrain au Darfour, pour la décision qui sera prise par le Conseil sur la MINUAD dans les prochains jours. Nous demandons par conséquent au Conseil de reconnaître les progrès notables réalisés après la reprise des travaux du Groupe de travail conjoint sur une stratégie de sortie de la MINUAD, principalement fondés sur la résolution 1769 (2007) par laquelle cette mission a été créée en 2007.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer sans équivoque la détermination et la volonté de mon gouvernement de poursuivre sa coopération et sa coordination avec la MINUAD et toutes ses composantes, afin de permettre à la mission de s'acquitter son mandat et d'en assurer pleinement la mise en œuvre. Il convient d'ajouter ici que les chiffres cités par le rapport du Secrétaire général, même si nous en contestons la précision, attestent de cette collaboration et prouvent également que la situation s'est améliorée, notamment en ce qui concerne le retour des personnes déplacées. S'il reste certaines questions en suspens, s'agissant des transactions douanières ou autres, cela n'a rien à voir avec une quelconque intention délibérée, et j'ai fait valoir au Conseil en plus d'une occasion et avec force détails à quel point cette collaboration est considérable.

Le Président : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 h 50.